



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Inquiétudes des kinésithérapeutes - Rapport de l'HAS

Question écrite n° 24985

Texte de la question

M. Stéphane Demilly appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les inquiétudes des kinésithérapeutes suite à la publication du rapport de la Haute autorité de santé (HAS) sur la prise en charge du premier épisode de bronchiolite aiguë chez le nourrisson de moins de 12 mois. Les conclusions et recommandations de ce rapport conduisent à des interprétations diverses et souvent radicales allant jusqu'à affirmer que, de façon générale et sans distinction des situations, la kinésithérapie respiratoire n'est pas efficace pour soigner la bronchiolite. Les kinésithérapeutes sont inquiets de ces interprétations et ont le sentiment, une fois de plus, après la publication de l'arrêté du 13 février 2018 relatif à la formation en chiropraxie, que leur profession est dévalorisée. Ils souhaitent notamment que la HAS réalise une étude portant sur les nourrissons pris en charge en kinésithérapie de ville et sur l'impact en matière de recours hospitalier. Ainsi, il demande quelles sont les réponses et la position du Gouvernement par rapport à ce souhait et, plus généralement, par rapport aux inquiétudes exprimées par les kinésithérapeutes.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Demilly](#)

Circonscription : Somme (5^e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24985

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 décembre 2019](#), page 10468

Question retirée le : 6 octobre 2020 (Fin de mandat)